

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°27 Réunion 09 avril 2026

Président : M. Patrick AMESLON

Présent : M. Jean-Louis REBAUDO – M. Ridha DJAFFAL – Mickael ESTEVE

Membre salariée : MME. Elisabeth CATANIA

RAPPEL

TOUT CLUB RECEVANT DOIT FAIRE CONNAITRE LA DATE, LE LIEU ET L'HORAIRE DE LA RENCONTRE, AVANT LA DATE BUTOIR FIXÉE PAR LA COMMISSION DES COUPES.

TOUT CLUB RECEVANT NE RESPECTANT PAS CES INSTRUCTIONS SERA DECLARÉ FORFAIT.

LES CLUBS RECEVANTS SONT ÉGALEMENT INFORMÉS QU'ILS DOIVENT SAISIR LES RÉSULTATS DANS LES 48 HEURES.

FESTIVAL U13 PITCH

3 équipes garçons, et 2 équipes Féminines sont qualifiées pour la Phase Régionale, qui se déroulera les samedi 02 et dimanche 03 mai à ST Martin de Crau (13)

- Garçons

Vainqueurs

- Défis conduite : Portugal
- Défi Jonglerie : Mexique
- Quizz : Belgique
- Sportif : Pays Bas

-

- Classement Général :
 1. Pays Bas – Cavigal NS
 2. Mexique – OGC Nice
 3. Suisse – ES St Sylvestre NN
 4. Portugal – AS Cannes
 5. Belgique – FC Mougins
 6. Norvège – ES Cannet Rocheville
 7. Angleterre – AS Monaco
 8. Autriche – US Cannes la Bocca
 9. Ecosse – Villeneuve Loubet F
 10. France – AS Vence
 11. Espagne – AS Roquebrune CM
 12. Croatie – FC Carros
 13. Brésil – AS Fontonne
 14. Allemagne – REV St Isidore
 15. Etats Unis – Montet Bornala
 16. Canada – Etoile Menton

- Féminines

Vainqueurs

- Défis conduite : Croatie
 - Défi Jonglerie : Suisse
 - Quizz : Suisse
 - Sportif : Suisse
-
- Classement Général :
 1. Suisse – OGC Nice
 2. Belgique – FC Mougins
 3. Croatie – AS Cannes
 4. France – AS Fontonne
 5. Allemagne – Riviera FC
 6. Angleterre – AS Monaco FF
 7. Espagne – CASE
 8. Norvège – Villeneuve Loubet

Le Président de séance :
M. Patrick AMESLON

La Secrétaire de séance :
MME. Elisabeth CATANIA